

[Text]

yearly review for parole, the dangerous sexual offender should have his or her status reviewed once every three years in a court of law. Without this provision, those classified as dangerous sexual offenders must retain this status for life regardless of their subsequent behaviour. Even if they are paroled and live a life of good model behaviour, they remain on parole for the rest of their lives.

In conclusion, it is the position of the National Gay Rights Coalition that both the existing dangerous sexual offender legislation and its equivalent in Bill C-83 are unjust and inhumane.

• 1720

Certainly the provision of certain basic safeguards in the bill would reduce some of the more obvious abuses. But only the complete abolition of all dangerous sexual offender legislation could be considered an adequate solution.

We would like to thank the Committee for this opportunity to express our views and we would be happy to answer any questions you might have.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Dayman.

I have three names, Mrs. Holt, Mr. McCleave and Mr. Matte—also Mr. Leggatt. Please understand that we have only 25 minutes before we adjourn so we would ask you to be brief.

Mrs. Holt: First I agree that the basic rights of the individual should be protected and that includes the victims of any sexual type of offence, whether heterosexual or homosexual. I am particularly concerned with children who are victims. We had someone here the other day who thought that a person was not dangerous if he or she assaulted a child under 16. I do not care whether it is a homosexual assault or a heterosexual assault, I object to that.

I would like to start out with the very fact that the bill has changed to "dangerous sex offenders" and all through your brief you bracket "sexual". It indicates of course that your whole existence is sexually oriented. I ask you, does it not exist for a cultural purpose, social or to read good books? But all through your brief is this. There are other dangerous offenders that I am concerned about, too, as well as the sexual offender, and they are people who hold up and rob banks and turn and shoot as they run; or the people who rob someone and beat them to death afterwards. So the dangerous offender's act I think is very important and sexual offenders can be the most dangerous of all whether heterosexual or otherwise—I have said that.

Now I would like to ask you about this reference on page 28 and several other places where you criticize the vagueness of the language of the bill. You comment that:

A pattern of violent offences must be established for non-sexually violent offenders, but such is not the case in dangerous sexual offenders.

[Interpretation]

fait qu'en plus de la révision automatique annuelle pour la libération conditionnelle, le délinquant sexuel dangereux soit sujet à une révision de sa situation tous les 3 ans par un tribunal. Sans cette disposition, ceux qui sont considérés comme des délinquants sexuels dangereux le demeureront pour le reste de leur vie, peu importe leur comportement subséquent. S'ils sont libérés sous condition et qu'ils mènent une bonne vie et qu'ils ont un comportement modèle, ils seront toujours en liberté surveillée pour le reste de leur vie.

En conclusion, la Coalition nationale pour des droits des homosexuels soutient que la présente législation sur les délinquants sexuels dangereux ainsi que son équivalent dans le Bill C-83 sont injustes et inhumains.

Il est évident que certaines garanties prévues par ce projet de loi auront pour effet de limiter les abus les plus patents. Mais la seule solution qui nous semble appropriée consiste à abolir complètement les dispositions relatives aux délinquants sexuels dangereux.

Nous aimerions remercier les membres de ce comité qui nous ont permis d'exprimer nos opinions et nous serons heureux de répondre aux questions que vous voudriez bien nous poser.

Le vice-président: Merci, monsieur Dayman.

Trois noms sont inscrits sur ma liste, M^{me} Holt, M. McCleave et M. Matte. J'ai également le nom de M. Leggatt. J'aimerais vous rappeler que nous n'avons que 25 minutes et je vous demanderai donc d'être brefs.

Mme Holt: Je suis tout à fait d'accord pour dire que les droits fondamentaux des individus doivent être protégés, de même que l'on doit protéger les victimes de tout type de délit sexuel, qu'il soit de nature hétérosexuelle ou homosexuelle. Je me préoccupe en particulier des enfants qui sont des victimes. Nous avons eu ici l'autre jour une personne qui a soutenu qu'il n'était pas dangereux d'agresser un enfant de moins de 16 ans. Peu importe qu'il s'agisse d'une agression homosexuelle ou hétérosexuelle, mais je ne suis pas d'accord avec cela.

J'aimerais porter à votre attention que l'énoncé du projet de loi a été modifié et qu'il s'agit maintenant de «délinquants sexuels dangereux». J'ai remarqué que dans votre rapport vous mettez toujours le mot sexuel entre guillemets. Cela indique évidemment que tout votre existence a une orientation sexuelle. Votre organisation ne poursuit-elle pas un but culturel, social ou même littéraire? On trouve ces guillemets tout au long de votre rapport. Il existe des délinquants sexuels qui sont dangereux. Je pense en particulier aux criminels qui font des *hold-up*, qui volent des banques, et tirent sur des gens en s'enfuyant; je pense aussi aux personnes qui volent et qui battent à mort leur victime. La loi sur les délinquants dangereux est donc très importante et les délinquants sexuels peuvent être les plus dangereux de tous, qu'il s'agisse de délinquants hétérosexuels ou homosexuels comme je l'ai déjà dit.

J'aimerais revenir à une citation qui se trouve à la page 28 de votre rapport. En effet, vous critiquez à cet endroit et à d'autres endroits le manque de précision des termes du projet de loi. Vous faites le commentaire suivant et je cite:

Il est indispensable d'établir un schéma de délits violents d'ordre non sexuel commis par des délinquants violents, mais cela n'est pas le cas pour ce qui est des délinquants sexuels dangereux.